

Mécanisme de calcul des salaires en maison de repos// #1593

 7 h  155,00 €

Public

Directeurs et responsables de maison de repos

Objectifs

Cette formation vise à permettre aux directeurs de maison de repos de comprendre et d'appliquer correctement les règles de calcul des salaires, des primes et des indemnités pour les travailleurs dans le secteur des maisons de repos, ainsi que de connaître les aides à l'emploi disponibles.

Cela leur permettra de gérer efficacement la rémunération des travailleurs dans leur établissement tout en se conformant à la législation en vigueur.

Cette formation est agréée Chèques-Formation sous le numéro 1593 : en voici le lien direct : [fiche agréée chèque-formation \(https://www.leforem.be/catalogue-des-formations/formations/4d26133a-90c1-490a-88c8-3b92479039f8\)](https://www.leforem.be/catalogue-des-formations/formations/4d26133a-90c1-490a-88c8-3b92479039f8) (<https://www.leforem.be/catalogue-des-formations/formations/e99a44a2-a323-4de5-9b25-44511642930e>) Cette fiche se retrouve dans le [Catalogue wallon des formations \(https://www.leforem.be/catalogue-des-formations\)](https://www.leforem.be/catalogue-des-formations) et vous pouvez aussi utiliser le numéro d'agrément dans la recherche par mot-clé. Le titre de la formation peut varier d'un catalogue à l'autre, sans incidence sur la validité du numéro d'agrément.

1/Le calcul du salaire mensuel

- Salaire brut de base (barèmes ou hors barèmes), allocation foyer résidence, prime de fonction, prime MRS, prime RTT
- Cotisations sociales : taux travailleur ordinaire, taux travailleur sous contrat d'étudiant, bonus à l'emploi, réduction structurelle, impulsion 55 +
- Précompte professionnel : taux, enfant à charge, conjoint à charge
- Saisie et cession sur salaire : règles de calcul
- Les avantages : frais de déplacement (règles de base et impact fiscal), chèques repas (quote-part personnelle et quote-part patronale), frais propres à l'employeur

2/Le calcul du double pécule de vacances

3/Le calcul de la prime de fin d'année

4/Spécificités : indemnisation en cas de maladie, les aides à l'emploi dans le secteur non marchand

Informations pratiques

> **Droit d'inscription**
155,00 €

 Cette formation est agréée "chèques formation".

> **Horaires**

📍 Liège

> Le 30 mars 2026
De 8h30 à 16h30

> **Certificat - Attestation**

Attestation de participation

> **Reconnaissance**

Cette formation est agréée par la COCOM.

Elle est également agréée journée de formation permanente pour Directeurs de Maisons de Repos par l' AVIQ de la Région wallonne, Département des Aînés et de la Famille.

Mécanisme de calcul des salaires en maison de repos - Le lundi 30 mars 2026, Liège

Organisation

Le prix comprend le support de cours ainsi qu'un accueil café et un repas sandwich.

La formation se déroule dans notre centre situé Boulevard Sainte-Beuve 1 à 4000 Liège.

Renseignements

04/229.84.60

€ 155,00 € ou 7 Chèques-Formation



Dates de formation

Le lundi 30 mars 2026

Horaire

De 8h30 à 16h30



Site de Liège Château Massart

Rue du Château Massart, 70

4000 Liège

Belgique

inscription-chateau-massart@centreifapme.be

[04/229.84.60](tel:042298460)

Formateur

Guy POWO, consultant RH et droit social